



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats du District et toutes les Coupes du LOT.

SENIORS FEMININES & MASCULINES

JEUNES FEMININES & MASCULINES

à partir des U14 pour les compétitions à 11 & à 8.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France, en Coupe

Gambardella & Coupe Occitanie pour les tours organisés par le District du LOT.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur de champ, un remplaçant ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.
- **Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction entraîne immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole relatif aux exclusions temporaires.**

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le CARTON BLANC.

Pour un membre de l'encadrement présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir le capitaine de l'équipe concernée et c'est le vice-capitaine désigné en début de rencontre qui le remplacera durant cette exclusion temporaire. Les personnes exclues temporairement pourront rester sur le banc de touche.



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes et c'est l'arbitre seul qui en fait le décompte.

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE.

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif exclusif de : **Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.**

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche. En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera EXCLU du terrain et du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = **1 CARTON ROUGE**

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement.

Au cours d'un même match, un joueur ou dirigeant qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire et qui reçoit un Carton Jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 sera exclu définitivement.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune ou inversement = **CARTON ROUGE**

Le capitaine qui aura effectué une exclusion temporaire qui a été causée par le comportement d'un dirigeant, s'il reçoit un carton blanc ou jaune ne sera pas exclu. Si un remplaçant présent sur le banc de touche reçoit un carton blanc, il devra effectuer l'exclusion temporaire avant de pénétrer sur l'aire de jeu. Son équipe évoluera avec un joueur en moins.

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris. Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre lui délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

8- STATUT DU JOUEUR OU DU MEMBRE DE L'ENCADREMENT

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

9- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH

Au cas où une équipe se trouvait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas l'arbitre devra compléter la feuille de match en précisant le motif de l'arrêt de la rencontre et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera à la Commission Juridique et au secrétariat du District.

10- SANCTIONS

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne « Divers » avec le sigle « ET »

L'exclusion temporaire ne pourra pas entraîner une amende financière suivant la décision du Comité Directeur du District.

11- GESTION DE LA FIN DE RENCONTRE

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas.